

Présentation programme Année Propédeutique Santé (APS)

Année académique 2025 - 2026

Mme Anne Mairesse,
Responsable programme APS
aps@ecolelasource.ch

Table des matières

1. Définitions.....	1
2. Finalités	2
3. Options pédagogiques	2
4. Conception du programme	3
5. Unité cours.....	4
6. Unité stage socio sanitaire – APS7.....	8
7. Unité stage dans le monde du travail au sens large.....	10
8. Unité Projet personnel – APS 8	11
9. Fréquentation des cours.....	12
10. Conditions de réussite de l'Année Propédeutique Santé	12
11. Références bibliographiques	13

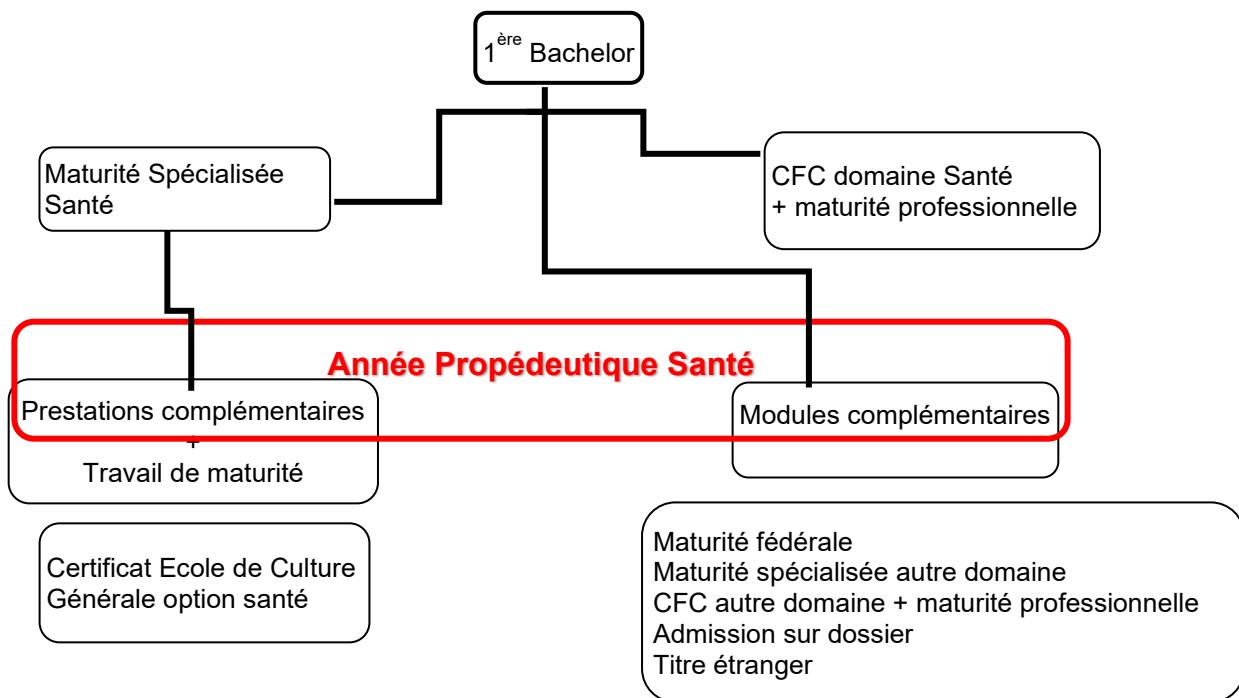
Ce document présente les grandes lignes du programme de l'Année Propédeutique Santé en commençant par préciser ses finalités. La seconde partie explique les options pédagogiques qui ont orienté la mise en œuvre du programme. La conception du programme, son organisation ainsi que les formes d'enseignement sont présentées en troisième partie. Les unités de formation constituant ce programme sont explicitées dans les 4 parties suivantes. La dernière partie est consacrée aux conditions de réussite de l'Année Propédeutique Santé.

1. Définitions

L'Année Propédeutique Santé (APS) permet de répondre aux exigences d'admission en Bachelor dans les filières de la santé. Elle regroupe à la fois les modules complémentaires santé (MC Santé) pour les détenteurs d'une maturité académique, spécialisée et professionnelle autre que domaine santé, titre étranger ou admission sur dossier (ASD) et les prestations complémentaires Santé pour les élèves de la maturité spécialisée santé (MS Santé).

Les modules complémentaires Santé sont constitués des modules de cours, des stages et du projet personnel.

Les prestations complémentaires Santé sont constituées des modules de cours et des stages auxquels s'ajoute le travail de maturité. Ce dernier est sous la responsabilité du gymnase d'appartenance de l'étudiant·e.



Conditions admission APS et Bachelor¹

¹ Règlement sur les cours préparatoires organisés par les hautes écoles vaudoises de type HES (RCP-LHEV) du 01 avril 2015

2. Finalités

L'APS vise à l'acquisition des connaissances de base dans le domaine de la Santé ainsi qu'une expérience du monde du travail en général et d'une autre expérience dans le domaine socio-sanitaire, auprès de personnes ayant des besoins de santé. L'APS se compose donc :

- des connaissances de base théoriques, méthodologiques et techniques ;
- de mise en situations de pratiques de travail auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- d'expérimentation du travail en équipe et de l'organisation du travail, dans des institutions et organisations socio-sanitaires ou d'autres institutions ;
- du développement de la connaissance de soi à travers l'expérience et l'analyse des situations et des relations humaines rencontrées.

Par ailleurs, l'APS permet aux étudiant·es de confirmer leur choix professionnel.

3. Options pédagogiques

Le programme de l'APS s'inscrit dans le paradigme du **socioconstructiviste et de l'interaction** (Jonnaert, 2002, p.71), comportant :

- Une dimension constructiviste : l'étudiant·e construit ses connaissances et développe une activité réflexive sur ses propres connaissances ; l'étudiant·e construit son savoir à partir de ce qu'il sait déjà, dans une dialectique qui s'établit entre ses représentations, les anciennes et les nouvelles connaissances.
- Une dimension liée aux interactions sociales : l'étudiant·e apprend avec ses pairs, avec les enseignant·es, avec les soignant·es et avec la clientèle.
- Une dimension liée aux interactions avec le milieu : l'étudiant·e construit des connaissances dans des situations professionnelles.

L'apprentissage est ainsi considéré comme un processus dynamique de construction, d'adaptation, de questionnement ou de remise en cause et de développement de connaissances.

Dans une perspective de découverte du monde de la santé, l'acquisition des **habiletés et attitudes professionnelles** se fait au travers des séminaires et laboratoires de pratiques mais peut aussi être développées dans des cours en plénière. Comme expliqué par Pastre (2006) apprendre une activité professionnelle nécessite des connaissances cognitives et opérationnelles. Pour cela, un environnement spécifique au domaine de la santé favorise à l'apprentissage des activités professionnelles. Ainsi, les cours de pratique sont dispensés à l'hôpital simulé (site de Beaulieu) dont l'aménagement facilite la proximité au contexte de travail.

Les enseignant·es et référent·es de stage accompagnent l'étudiant·e dans son processus de préprofessionnalisation en garantissant un dispositif de formation adapté à ses besoins d'apprentissage. Ils privilégient des stratégies pédagogiques actives incitant l'étudiant·e à développer son projet professionnel et ses aptitudes aux études Bachelor.

L'étudiant·e est considéré comme partie prenante de sa formation. Par son investissement et sa participation aux diverses activités pédagogiques proposées, il-elle développe des compétences d'autonomie d'apprentissage nécessaire à la formation en Bachelor.

4. Conception du programme

4.1 Logique du programme

La logique de ce programme s'appuie sur :

- quatre **activités² de formation** correspondant aux prérequis nécessaires à l'entrée en formation professionnelle dans le domaine de la santé :
 - Activités de stagiaire pré-HES
 - Activités de communication
 - Activités de collaboration
 - Activités d'apprenant
- une alternance entre des modules théoriques et des expériences de stages
- une organisation modulaire
- les conditions d'admission en Bachelor Santé

4.2 Organisation de la formation

Le programme APS se compose des 4 unités de formation suivantes :

- stage dans le monde du travail au sens large ;
- stage en contexte sanitaire ;
- projet personnel pour les étudiant·es suivant les modules complémentaires ou travail de maturité pour les élèves inscrits en maturité spécialisée ;
- 6 modules de cours, à savoir :
 - Observation clinique
 - Activités de la vie quotidienne
 - Relation et communication avec l'usager
 - Hygiène et sécurité
 - Travail en équipe
 - Préparation au Bachelor

Un module est une unité de sens ; sa durée varie selon les modules. La plupart des modules de cours se déroulent sur l'ensemble de l'année académique. Les finalités, contenus et modes de validation sont décrits au point 3 de ce présent document.

Les modules de cours ont une durée totale de 14 semaines.

L'alternance cours/stage se déroule de la semaine 38 à la semaine 25. Durant cette période, l'étudiant·e bénéficie de 4 semaines de vacances : une à l'automne, deux à Noël et une au printemps.

Le stage dans le monde du travail au sens large est prévu de la semaine 38 et 39 et de la semaine 22 à la semaine 25 inclusive.

Le stage en contexte sanitaire a lieu soit de la semaine 2 à 9 soit de la semaine 10 à 17 inclusive.

Un temps équivalant à 4 semaines est dévolu à la réalisation du projet personnel ou du travail de maturité spécialisée santé.

Une période de validation est organisée dans le courant de la semaine 51 et une seconde sur les semaines 20 et 21. Quelques épreuves de validation sont prévues dans les périodes de cours favorisant ainsi l'apprentissage continu. Les remédiations sont organisées avant les vacances d'été, en semaine 26. La remédiation du stage socio-sanitaire a lieu de la 27 à 30 inclusive.

² définis par le Plan d'études cadre Modules Complémentaires Santé HES-SO, 2011

5. Unité cours

L'unité cours est composée des modules de cours suivants :

Observation clinique – APS 1

La finalité du module est de permettre à l'étudiant·e de :

- exercer méthodiquement l'observation clinique dirigée en utilisant des connaissances fondamentales dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines
- de structurer les informations issues de son observation pour contribuer à la compréhension de la situation clinique, sur l'évolution de l'état de santé de la personne soignée et participer à la continuité des soins.

Objectifs généraux d'apprentissage	Types de connaissances/habiletés
<ul style="list-style-type: none">- Mobiliser des connaissances fondamentales dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines,- Acquérir des méthodes et des outils permettant de s'initier à une observation clinique dirigée, objective et rigoureuse,- S'exercer à l'observation clinique dirigée selon une approche par systèmes anatomiques, physiologiques et psychologique pour recueillir des informations, les traiter et les interpréter.- Recueillir et comparer les informations recueillies aux normes en vigueur selon les différents âges de la vie afin de repérer les manifestations significatives d'un problème de santé ou d'un risque, les organiser, les interpréter et les valider.- Transmettre systématiquement les éléments observés de manière rigoureuse (par oral et par écrit) en utilisant une terminologie professionnelle	<p>Anatomie et physiologie humaines et homéostasie</p> <p>Développement psychomoteur et psychoaffectif de l'être humain</p> <p>Observation clinique : biologique et psychologique, entre le normal et le pathologique, de l'état général et de l'état respiratoire.</p> <p>Prise et observation des paramètres vitaux (HTA, bradycardie, tachycardie)</p> <p>Hygiène du sommeil</p> <p>Représentations en lien avec la santé mentale</p>

Validation

L'étudiant·e démontre la mobilisation des connaissances issues des sciences biomédicales et humaines nécessaires à une observation clinique dirigée.

La forme de la validation de ce module est un examen individuel sur ordinateur. Trois tests sont organisés sur l'année. Un premier test a lieu début novembre, un second en décembre et le dernier dans les semaines de validation prévues au terme du second semestre. Une moyenne des résultats des épreuves est effectuée. Le module est validé si l'étudiant·e a obtenu au moins la qualification E à cette moyenne.

Activités de la vie quotidienne (AVQ) – APS 2

La finalité du module est de permettre à l'étudiant·e d'accompagner les usagers dans les AVQ en prenant en compte leurs besoins d'autonomie et de confort dans le cadre des tâches qui lui seront confiées

Objectifs généraux d'apprentissage	Types de connaissances/habiletés
Utiliser les concepts d'accompagnement, d'autonomie, de dépendance et de besoin pour guider ses interventions auprès des usagers Utiliser les concepts de santé, de maladie et de handicap pour comprendre et orienter ses interventions Assurer les soins aux usagers selon les règles d'hygiène, de confort, de sécurité, d'efficience et d'économie.	Concepts : autonomie- dépendance- besoins- accompagnement-santé-maladie-handicap, pudeur-intimité, promotion, prévention de la santé Critères de qualité de soins Initiation à la démarche problème Moyens auxiliaires Alimentation, nutrition Hygiène corporelle : toilette, soins d'hygiène de base, habillage, etc. Aide à l'élimination et moyens de suppléance Activité d'animation et rôle occupationnel Accompagnement à la vie quotidienne 1 ^{er} jour en EMS Accompagnement à la vie quotidienne 1 ^{er} jour post-opératoire prothèse de genou
Validation	
L'étudiant·e démontre sa compréhension d'une problématique d'un usager rencontrée en stage à l'aide des concepts théoriques La validation est individuelle et sous forme d'une présentation orale	

Prévention et sécurité – APS 3

La finalité du module est de permettre à l'étudiant·e d'adopter et respecter les règles applicables dans l'institution afin de garantir la sécurité des personnes (personnel de santé et usagers)

Objectifs généraux d'apprentissage	Types de connaissances/habiletés
Anticiper et identifier les risques présents et agir en conséquence pour assurer la sécurité des personnes Appliquer les règles et principes de sécurité et de prévention	Règles d'hygiène hospitalière, Prévention des transmissions de germes Imagerie médicale et radioprotection Environnement et santé au travail Manutention : marche, transfert, mobilisation Ergonomie Premiers secours, procédures en cas d'urgence Secret professionnel Droits du patient et protection des données Sécurité et de prévention lors de l'administration de médicaments Calcul professionnel

Validation

L'étudiant·e démontre ses connaissances des règles et principes qui garantissent les droits et la sécurité des personnes.

La validation se fait sous forme d'examen écrit individuel sur table en décembre.

Relation et communication avec les usagers – APS 4

La finalité du module est de permettre à l'étudiant·e de développer une communication adaptée, respectueuse des principes éthiques afin d'assurer une relation adéquate avec le·la patient·e et les proches.

Objectifs généraux d'apprentissage	Types de connaissances/habiletés
S'exercer à établir une relation avec les patient·es et leurs proches dans un cadre professionnel en repérant les spécificités liées au domaine de la santé	Introduction à la relation professionnelle : techniques de communication, comportement et attitude (empathie, écoute active, non jugement), éthique
S'initier aux techniques de communication	Facteurs influençant la communication : culture, âge, déficiences, les émotions, les valeurs, etc. Le toucher dans la relation professionnelle Transmission de consignes de manière adaptée à l'usager

Validation

La validation du module est sous forme d'évaluation continue au travers de laquelle l'étudiant·e démontre l'acquisition de ses habiletés communicationnelles.

Collaboration/travail en équipe – APS 5

La finalité du module est de permettre à l'étudiant·e de s'initier au travail interprofessionnel dans un contexte socio-sanitaire

Objectifs généraux d'apprentissage	Types de connaissances/habiletés
Identifier les missions et les acteurs des milieux sanitaires et sociaux ainsi que les prestations qu'ils fournissent	Histoire des professions de la santé
Comprendre l'organisation du système socio-sanitaire	Institutions socio-sanitaires : missions institutionnelles et du système d'assurances sociales
Respecter les principes de l'organisation du travail	Travail d'équipe, collaboration, coopération, délégation
Expérimenter le travail en équipe	Equipe pluridisciplinaire : rôle, fonction et responsabilité
Identifier sa place de stagiaire pré-HES et se projeter en tant que futur professionnel de la santé HES	Interprofessionnalité

Documenter et rendre compte de ses activités selon les normes en vigueur dans l'institution	Modalités de transmission dans une institution de soin (dossier patient, dossier informatisé, colloques)
---	--

Validation

La validation du module APS 5 est sous forme d'évaluation continue dont un dossier individuel portant sur la description du milieu de stage. L'étudiant·e y démontre sa compréhension de la mission « santé », du fonctionnement de cette institution socio-sanitaire et du travail en équipe pluridisciplinaire.

Préparation au Bachelor – APS 6

La finalité du module est de permettre à l'étudiant·e d'avoir développé une connaissance de soi et de ses propres stratégies d'apprentissage permettant de se préparer à une formation tertiaire professionnalisaante.

Objectifs généraux d'apprentissage	Types de connaissances/habiletés
<p>Identifier son rapport aux différentes activités du métier d'étudiant et à son projet de formation</p> <p>S'initier à l'auto-évaluation de ses expériences d'apprentissages</p> <p>Développer des ressources/stratégies pour le développement de ses apprentissages</p>	<p>Facteurs influençant les apprentissages</p> <p>Outils méthodologiques d'apprentissage : profils d'apprentissage, stress et gestion du temps, prise de note, préparation aux validations, organisation de la pensée, recherche documentaire, rédaction d'un texte</p> <p>Analyse des expériences réalisées en stage</p>

Validation

La validation comprend la restitution de fiches réflexives tout au long de l'année ainsi qu'une présentation orale en groupe lors du séminaire « Intégration ». Les fiches réflexives sur des expériences d'apprentissages personnelles doivent être rendues et respecter la forme attendue selon les délais impartis. La présentation orale de groupe est organisée en sous-groupes.

Formes d'enseignement et d'évaluation

L'unité cours de l'APS est dispensée sous diverses formes d'enseignement dans l'intention de développer des connaissances et habiletés pré-HES du domaine de la santé telles que :

- Séminaires, laboratoires et ateliers qui se réalisent en groupe restreint (de 8 à 25 étudiant·es),
- Conférences, cours qui se déroulent en volée entière ou en demi-volée.

La présence aux diverses activités pédagogiques est obligatoire (voir point 9 de ce présent document).

L'évaluation des modules de cours prend des formes différentes.

Dans le cadre des ateliers et séminaires, l'évaluation formative est privilégiée parce qu'elle « est un allié puissant vers l'autonomie, car elle stimule la prise de conscience et l'analyse de ses actions, c'est-à-dire la métacognition » (Raynal et Rieunier, 1997, p. 134). Ainsi, elle permet à chaque étudiant·e de se situer face aux exigences de la formation et de trouver les moyens d'améliorer ses prestations.

Les étudiant·es sont également entraînés à l'auto-évaluation, compétence essentielle à l'exercice de réflexivité sur la pratique professionnelle.

Au terme de chaque module, l'évaluation sommative mesure l'acquisition des connaissances ainsi que les habiletés et attitudes visées. Chaque module est validé par une évaluation sommative. Les exigences en matière de validation se réfèrent au niveau d'acquisition des connaissances et habiletés préprofessionnelles attendu en fin d'APS tel que présenté dans les descriptifs de module.

Les objectifs généraux du module, les intentions et la forme de la validation sont précisés sur **la fiche descriptive de module et le syllabus**. Les consignes de validation sont présentées aux étudiant·es le premier jour de cours du module et consignées dans le syllabus.

La forme des validations est diversifiée : travaux écrits de réflexion, tests de connaissances, examen oral, élaboration d'un dossier d'apprentissage, etc. La plupart sont individuelles.

L'échelle d'évaluation est ou binaire (validé/non validé) ou alphabétique (de A à F). Les modules de cours sont validés si l'étudiant·e obtient au moins E (soit 60% de la note maximale). En cas de F ou de non acquis, une remédiation est organisée avant les vacances d'été.

Correspondance échelle des notes / échelle numérique

- A : 6 points (note maximale)
- B : de 5,5 à 6 points
- C : de 5 à 5,45 points
- D : de 4,5 à 4,99 points
- E : de 4 à 4,49 points (seuil de réussite)
- F : < à 4 points

6. Unité stage en contexte sanitaire – APS7

Par la confrontation au contexte professionnel dans le domaine de la santé, le stage en institution sanitaire contribue à la découverte des professions pluridisciplinaires. L'étudiant·e y développe des compétences de base.

Objectifs d'apprentissage

L'unité stage en contexte sanitaire permet au stagiaire pré-HES³ :

- d'expérimenter l'activité dans un milieu de la santé et des populations ayant des besoins de santé ;
- de réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- de découvrir différentes professions de soins du domaine de la santé et différents milieux de soins ;
- d'évaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins ;
- affirmer sa motivation dans la poursuite d'études dans le domaine de la Santé ;

³ La terminologie « stagiaire pré-HES » est utilisée pour désigner l'étudiant·e durant la période de stage socio-sanitaire. Ce stage n'étant pas de niveau Bachelor, son niveau est précisé par le terme « pré-HES ».

- démontrer les aptitudes professionnelles décrites dans le document d'évaluation du stage.

Stage en contexte sanitaire

Caractéristiques : Le stage est organisé dans une institution hospitalière ou extrahospitalière (réadaptation, lieux de vie, soins à domicile, milieu scolaire, EMS, ...). Il permet à l'étudiant·e de se familiariser avec le domaine de la santé, de comprendre la mission institutionnelle. Le stagiaire pré-HES participe aux activités de la vie quotidienne des usagers. Il·elle cherche à comprendre les interactions entre les différents professionnels et les usagers.

Les conditions de stage respectent le statut du stagiaire pré-HES (horaires, statut, etc.). La durée du stage est de 8 semaines. Il a lieu de la 2^{ème} à la 9^{ème} semaine pour les étudiant·es en maturité spécialisée santé, de la 10^{ème} à la 17^{ème} semaine pour les étudiant·es en modules complémentaires du calendrier civil.

Partenariat avec les lieux de stage : Les institutions de socio-sanitaires participent à la formation en élaborant des offres d'apprentissage spécifiques et en assurant grâce à des praticien·nes formateur·trices (PF), ou des référent·e·s de stage, un encadrement des stagiaires pré-HES durant la période du stage.

L'offre de formation pratique proposée par les institutions garantit au stagiaire pré-HES un encadrement de qualité. Chaque stage a une offre spécifique en fonction de sa mission et de ses activités.

La formation pratique du stagiaire pré-HES est sous la responsabilité d'un·e PF ou d'un·e référent·e de stage et de l'école.

Une collaboration soutenue entre la formation pratique et le lieu du stage favorise l'intégration et l'apprentissage des stagiaires pré-HES.

Outils d'apprentissage : Un contrat de stage est établi entre le·la stagiaire pré-HES, le·la PF ou le·la référent·e de stage et l'école. Ce contrat est un outil initiant la réflexion du stagiaire et permettant un dialogue avec le·la PF ou le·la référent·e de stage. Il est constitué, entre autres, des objectifs de stage généraux et individuels et des activités que le·la stagiaire peut réaliser. Pour se faire, il·elle prend en compte les compétences préprofessionnelles constituant le cadre dans lequel le stagiaire pré-HES effectue ses apprentissages, développe ses aptitudes et capacités.

A mi-stage, au travers d'un bilan intermédiaire, le contrat de stage peut être adapté à la situation du stagiaire lui précisant ainsi les éléments acquis et ceux encore à développer. Au besoin, un ajustement des objectifs et activités à réaliser est effectué.

Durant le stage, le stagiaire consigne ses apprentissages et expériences dans un journal de bord.

Evaluation : Le stage est évalué par le·la PF ou le·la référent·e de stage selon l'échelle binaire acquis / non acquis. L'évaluation se fait à partir du document "Evaluation du stage" remis au stagiaire pré-HES par l'école avant son départ en stage, tout comme le contrat pédagogique. Si le stage dans une institution socio-sanitaire est non acquis, il est remédié de la 27 à 30 inclusive du calendrier civil.

7. Unité stage dans le monde du travail au sens large

Une des intentions de l'APS est de permettre aux candidats d'entrer en formation Bachelor entre autres par l'acquisition d'une expérience professionnelle dans le monde du travail au sens large.

Les objectifs visés par ce stage sont de permettre à l'étudiant·e de :

- s'engager concrètement dans une démarche de recherche d'emploi ou de stage
- découvrir les réalités de la vie professionnelle au quotidien.
- évaluer ses forces et ses faiblesses dans des situations de travail.

Organisation

Le choix du stage et les démarches de recherche sont de la responsabilité de l'étudiant·e.

La durée de ce stage (ou expérience de travail) est de 6 semaines, soit environ 240 heures d'activités attestées. En principe, les 6 semaines sont consécutives ou réalisées en 2 fois (auprès de 2 employeurs différents maximum).

Les semaines 38 à 39 et 22 à 25 du calendrier civil, sont réservées à la réalisation de ce stage. Toutefois, le délai ultime du **retour des attestations aux affaires estudiantines** est le **30 juin 2026**. Les attestations doivent être transmises au bureau des affaires estudiantines, par email à l'adresse affaires.estudiantines@ecolelasource.ch.

Selon la Directive sur la formation en APS, le stage pratique extrascolaire effectué dans le cadre du gymnase et prévu par l'article 90 RGY ne peut pas être pris compte.

Activités attendues

Il ne s'agit pas d'un stage d'observation, l'étudiant·e doit accomplir une réelle activité professionnelle. Celle-ci doit être précisée sur l'attestation de travail.

Le stage est exercé dans n'importe quel domaine professionnel que ce soit, il peut être rémunéré ou non.

Il peut également être composé **d'activités d'encadrement** que l'étudiant·e a exercées dans le cadre d'activités de jeunesse ou d'organisations de jeunesse (par exemple, moniteur·trice dans un camp de vacances, organisateur·trice d'un événement public, entraîneur·se d'une équipe de jeunes sportifs, moniteur dans un centre de loisirs, etc... (article 30 de la Loi sur le Soutien aux Activités de la Jeunesse, LSAJ).

Validation

La validation est réalisée sur la base d'une ou de deux attestations et/ou certificats de travail de l'employeur.

Les attestations et/ou certificats de travail des employeurs portent sur la durée, la nature du travail (bref descriptif des activités) et le taux d'activité. La **durée** et le **taux d'activité** font foi pour la validation.

Des expériences professionnelles antérieures peuvent être reconnues lorsqu'elles ont été réalisées dans les deux ans qui précèdent l'admission en APS à l'exception du stage de pratique extrascolaires prévu par l'article 84 du règlement des gymnases du canton de Vaud⁴.

Exemple de reconnaissance : travail d'étudiant·e d'été et/ou le week-end en 2023 - 2024 – 2025

⁴ Règlement sur la formation en Année Propédeutique Santé – DFJC 2015

8. Unité Projet personnel – APS 8

Par le projet personnel, l'étudiant·e présente et argumente son projet personnel de formation dans le domaine de la Santé.

Objectifs généraux d'apprentissage

La réalisation du projet personnel a pour objectifs de permettre à l'étudiant·e de :

- S'informer afin d'affiner son choix professionnel
- Faire preuve d'une attitude active et autonome face à son orientation future
- Se positionner dans son choix
- Evaluer ses aptitudes personnelles et adapter son parcours de formation
- Exercer son aptitude à chercher, évaluer, exploiter et structurer de l'information
- Exercer son aptitude à présenter par écrit et oralement les résultats de sa démarche

Forme d'enseignement

Le module projet personnel est mené essentiellement de manière autonome. L'équivalent de 4 semaines est planifié durant l'année académique pour la réalisation du projet personnel.

Des cours et des séminaires sont organisés afin d'assurer un suivi collectif des étudiant·es. Une dynamique interactive - en alternance avec des cours théoriques et des travaux en groupe - est mobilisée tout au long du module.

Contenu du projet

A partir d'une analyse de ses expériences (personnelles, de formation, ...), l'étudiant·e explicite son choix de formation en l'argumentant par les connaissances acquises au cours de l'APS. Au travers de son argumentation, il·elle démontre sa vision du monde de la santé et de sa profession future (ou des professions qu'il vise).

Evaluation

Le projet personnel est validé par un document écrit et une présentation orale.

Le projet personnel contribue à l'évaluation des aptitudes personnelles requises pour l'entrée en Bachelor dans le domaine de la santé. Il évalue les capacités cognitives suivantes :

- Capacité à exposer et argumenter ses motivations, son intérêt pour les questions de santé, son projet personnel et son choix professionnel
- Capacité à structurer son discours
- Capacité à utiliser les connaissances acquises, notamment dans les enseignements, et ses expériences pour étayer ses propos

L'unité projet personnel est validée si l'étudiant·e a obtenu au moins la qualification E à l'addition des 2 formes de présentation.

En cas d'insuffisance, la remédiation est sous forme orale.

9. Fréquentation des cours

En référence à l'article 8 de la Directive sur la formation en année propédeutique santé du 14 septembre 2020⁵, qui stipule que la fréquentation des modules de cours et des stages est obligatoire, le contrôle des présences est mis en place de la manière suivante :

- Contrôle aléatoire des présences lors des cours en auditoire
- Contrôle systématique des présences pour les cours en séminaires, laboratoires et ateliers

Toute absence doit être annoncée et justifiée (cf. règlement d'études⁶) selon les modalités précisées dans le [guide de l'étudiant de l'école](#). En cas d'absences répétées, l'étudiant·e est convoqué·e par la vice-doyenne de l'APS. Des sanctions disciplinaires peuvent être prises (article 32 de la directive de formation du 14 septembre 2020⁷),

10. Conditions de réussite de l'Année Propédeutique Santé

L'échelle d'évaluation est ou binaire (validé/non validé) ou alphabétique (de A à F). Les modules de cours sont validés si l'étudiant·e obtient au moins E (soit 60% de la note maximale). En cas de F ou de non acquis, une remédiation est organisée avant les vacances d'été.

Correspondance échelle des notes / échelle numérique

- | |
|--|
| A : 6 points (note maximale) |
| B : de 5.5 à 6 points |
| C : de 5 à 5.45 points |
| D : de 4,5 à 4,99 points |
| E : de 4 à 4,49 points (Seuil de réussite) |
| F : < à 4 points |

L'APS est réussie si l'étudiant·e a validé l'unité cours, l'unité stage dans le monde du travail ainsi que l'unité stage socio sanitaire et, pour les étudiant·es inscrit·es en modules complémentaires, le projet personnel.

Une attestation de réussite des modules complémentaires est remise à l'étudiant·e. Elle fait partie intégrante du dossier d'admission en Bachelor.

L'attestation de réussite des prestations complémentaires est remise à la direction générale de l'enseignement post-obligatoire pour l'obtention du titre de Maturité Spécialisée Santé, le cas échéant.

En cas d'échec après remédiation (cours, stage dans le monde du travail au sens large, stage dans une institution socio-sanitaire et/ou projet personnel), l'étudiant·e peut répéter une seule fois l'APS⁸.

Evaluation des aptitudes personnelles : En référence aux Directives d'admission Bachelor⁹ dans le domaine de la Santé et à la disposition d'application y relative, les modalités d'évaluation des aptitudes personnelles sont prises en compte dans le programme de l'APS. Ainsi tout·e étudiant·e qui réussit l'APS est considéré·e comme apte à poursuivre une formation Bachelor du domaine santé puisqu'il a réussi d'une part le stage et, d'autre part, le projet personnel ou le travail de Maturité Spécialisée Santé.

⁵ Directives la formation en Année Propédeutique Santé – DFJC 2020

⁶ Règlement d'études de la Haute Ecole de la Santé La Source, 2021

⁷ Directives la formation en Année Propédeutique Santé – DFJC 2020

⁸ Directives la formation en Année Propédeutique Santé – DFJC 2020

⁹ Règlement d'admission en Bachelor HES-SO – 18 septembre 2008

11. Références bibliographiques

- Allin-Pfister, A.-C. (Dir), Berset, Ch., Décosterd, J., Ducommun, D., Dürrenberger, Y., Hausey-Leplat, ... Stam, J. (2014) *Le guide de l'étudiant: le FUN'S Formidable University Nursing Students*. Lamarre.
- Conseil d'Etat du Canton de Vaud. (2015). *Règlement sur les cours préparatoires organisés par les hautes écoles vaudoises de type HES (RCP-LHEV)*
- Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). (2020). *Directive sur la formation en année propédeutique santé*.
- Direction de la Haute Ecole de la Santé La Source. (2021). *Règlement d'études de la Haute Ecole de la Santé La Source*
- Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire (DGEP) (septembre 2011). *Règlement aux études*.
- Domaine Santé HES-SO. (2011). *Plan d'études cadres Modules Complémentaires Santé*
- Jonnaert, P. (2002). *Compétences et socioconstructisme : un cadre théorique*. Ed. De Boeck Université.
- Pastre, P. (2006). Apprendre à faire. In E. Bourgeois & G Chapelle (Dir.), *Apprendre à faire*. (pp109 – 121). PUF.